

L'Histoire



L'association Martinique Autisme a été fondée le 22 juin 1999, suite à un vaste mouvement d'indignation de parents de personnes avec autisme pris en charge dans une institution belge.

Des faits de violences extrêmes d'éducateurs à l'encontre des enfants ont été révélés aux parents par voie de justice.

Cette tragédie mobilise la majorité des parents qui décident alors de se regrouper en association.

Les pouvoirs publics sont émus, et la cause de l'autisme est enfin entendue.

Les buts de l'Association sont les suivants :

- Viser la satisfaction tant des besoins généraux que particuliers des personnes autistes, de leur famille et de leurs proches,
- Aider les parents dans leurs différentes démarches liées à l'affection de leur enfant (santé, social, éducation, logement, etc.),
- Aider à la mise en réseau des moyens sanitaires, médico-sociaux et associatifs pour les autistes,
- Informer et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics à la problématique de l'autisme,
- Contribuer à l'avancement et à la diffusion de la recherche concernant le travail théorique et les moyens éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques ainsi qu'à la reconnaissance de la spécificité de l'autisme,

- Proposer des formations aux parents et à toute personne contribuant professionnellement ou bénévolement aux buts fixés ci-avant,

 - Établir des liens de coopération et d'entraide avec toute association ou institution nationale, internationale s'occupant de personnes autistes, notamment en Europe, en Amérique et dans la Caraïbe.
-

Les moyens d'action de l'Association

- La création et la gestion de services adaptés (services de soutien aux familles, services éducatifs et de loisirs, services de psychologie et de thérapies, services résidentiels, services de stimulation précoce, services d'intégration à l'école ou au travail, etc),

 - Des publications et interventions dans les organes de presse, des dépliants, des expositions et conférence-débats sur l'autisme, l'utilisation des nouvelles technologies en matière de circulation de l'information,

 - L'intervention auprès des administrations,

 - L'organisation ou la participation à des formations,

 - La création de tout moyen permettant d'atteindre les buts fixés.
-

Notre volonté

Permettre à chaque personne autiste de bénéficier de la loi du 11 février 2005, singulièrement dans le cadre de la scolarisation.

Le Président : Éric BÉCHET

Le Directeur des Etablissements et Services : Joseph THOMÉ

Le Conseil d'Administration

- PRÉSIDENT: M. BECHET Eric

- 1ère VICE PRÉSIDENTE: Mme CIZO Carmen

- 2ème VICE PRÉSIDENT: M. VINCENT-SULLY Jean-Yann

- SECRÉTAIRE: M. BEDIEE Jean-Stéphane

- SECRÉTAIRE ADJOINT: poste à pourvoir

- TRÉSORIÈRE: Mme VINCENT-SULLY Nicaise

- TRÉSORIER ADJOINT: poste à pourvoir

- ASSESSEURES:

Mme LAUDARIN Jacqueline

Mme DAMIANO-DELATTRE Catherine

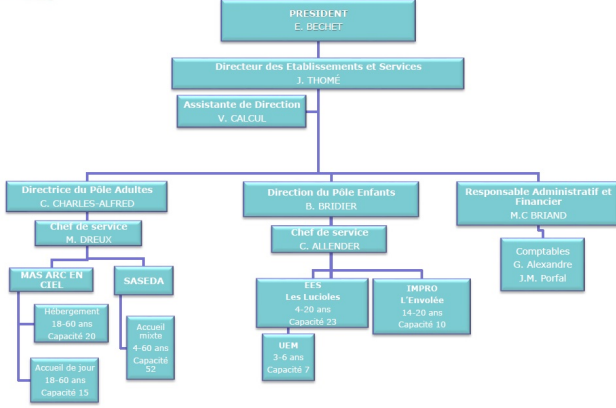
Mme JAPPONT-BRAVO Ketty

Organigramme de l'Association

(Cliquer sur l'image pour l'agrandir)



MARTINIQUE AUTISME ORGANIGRAMME 2018



Organigramme 2018 MARTINIQUE AUTISME